

4e journée des start-up et de l'innovation



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Questions actuelles, questions futures

Programme

- 09 h 15 Accueil des participants**
- 09 h 45 Ouverture de la journée**
- 09 h 50 Brevets : A l'(ou)est beaucoup de nouveau - implications pour la R&D suisse ?**
M. Daniel Kraus, Professeur, Université de Neuchâtel, Avocat, Umbricht, Berne
- 10 h 20 Développements en droit des brevets au niveau européen : Quelles implications pour la Suisse ?**
M. Christophe Saam, Directeur, P & TS, Neuchâtel
- 10 h 50 Pause**
- 11 h 20 Collaborations hautes écoles - PME : A qui la PI ? Début d'une casuistique**
Mme Nathalie Tissot, Professeure, Université de Neuchâtel, Avocate, Etude Tissot, La Chaux-de-Fonds
- 11 h 50 Discussion**
- 12 h 20 Repas**
- 13 h 40 Designs : A patent way of marking my territory ?**
M. Peter Schramm, Dr en droit, Avocat, meyerlustenberger | lachenal, Zurich
- 14 h 10 Le droit d'auteur : Instrument de promotion de l'innovation ?**
M. Vincent Salvadé, Professeur, Université de Neuchâtel, Directeur général adjoint de SUISA
- 14 h 40 Droit de la concurrence : Instrument de promotion de l'innovation ?**
M. Patrick Krauskopf, Professeur, ZHAW, Avocat, Krauskopf Wagner & Partner, Zurich
- 15 h 10 Pause**
- 15 h 30 PI et concurrence : Quels effets sur la stratégie PI des PME ? L'exemple de Felco**
M. Christophe Nicolet, CEO, Felco SA, Les Geneveys-sur-Coffrane
- 16 h 00 Discussion**
- 16 h 30 Clôture**

Objectifs

Cette 4ème journée des start-up et de l'innovation traitera d'une part des développements récents en matière de propriété intellectuelle les plus topiques pour les entrepreneurs. Dans ce cadre, elle mettra l'accent sur les différents droits de propriété industrielle (brevets, marques, designs). D'autre part, le droit d'auteur sera réinterrogé dans ses fondements, ce qui est particulièrement important à l'heure où il est mis au défi de la dématérialisation du contenu. Tous ces droits seront traités à la lumière de leur rôle dans le processus d'innovation, ainsi que de leur gestion lorsqu'un produit nouvellement commercialisé est le fruit d'une collaboration avec une haute école. Il sera tenu compte des possibilités et des limites que le droit de la concurrence fixe aux entrepreneurs. Ce séminaire est ainsi ouvert indistinctement aux entrepreneurs et à leurs conseillers, avocats ou juristes, ainsi qu'aux économistes, aux responsables du transfert de technologie ainsi qu'aux membres des administrations fédérales et cantonales actives dans la promotion de l'innovation et du développement économique.

Public-cible

Avocats, juristes, entrepreneurs, ingénieurs, chercheurs, responsables ou collaborateurs de services juridiques d'entreprises, spécialistes du transfert de technologie, économistes, membres des administrations fédérale et cantonales.

Finance d'inscription

(comprend repas, pauses et documentation)
Stagiaires et assistants

CHF 350.-
CHF 80.-

Délai d'inscription

1^{er} février 2013

Lieu

Aula de la Faculté de droit, Avenue du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Renseignements

Secrétariat de la Faculté de droit / formation
Avenue du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel
Tel. : 032 / 718 11 89
E-mail : droit.formation@unine.ch

Carte d'inscription

A remplir en caractères d'imprimerie et à renvoyer au secrétariat de la Faculté de droit, le cas échéant par E-mail ou sur www.publications-droit.ch.

Je prendrai part à la 4^e journée des start-up et de l'innovation et m'engage à verser la finance d'inscription au moyen du bulletin qui me sera adressé :

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal et localité :

Tél. professionnel :

E-mail :

Signature :